



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 1 avril 2020

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Les pouvoirs publics se mobilisent, en lien avec les associations, pour les personnes sans abri dans le Haut-Rhin

La protection des sans-abris face au Covid-19 fait l'objet d'une attention constante de la part des pouvoirs publics, qui ont d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs mesures.

Les services de l'État travaillent avec les associations et les collectivités territoriales pour identifier des solutions d'hébergement et pour appuyer la distribution de denrées alimentaires pour les personnes sans abri.

Dans le Haut-Rhin, 88 places d'hôtel supplémentaires ont été ouvertes depuis le début du confinement. Elles s'ajoutent aux 162 places hivernales, d'ores et déjà prolongées jusqu'à fin mai. Par ailleurs une quarantaine de places en logement sont en cours de mobilisation par les associations. Enfin, les services de l'État et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) travaillent avec les professionnels de l'hôtellerie pour identifier d'autres sites.

De plus, un site d'hébergement et de confinement a ouvert à Mulhouse pour les personnes sans abri malades du covid-19 dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation.

Ce site peut accueillir jusqu'à 35 personnes. Sa gestion a été confiée à l'association ALEOS.

L'ouverture de ce centre permet aux personnes qui vivent soit à la rue, soit dans des structures d'hébergement de bénéficier d'une prise en charge en isolement jusqu'à guérison, tout en diminuant les risques de contagion. Ces personnes seront logées en chambre individuelle et bénéficieront d'un suivi de santé par du personnel soignant. D'autres centres de ce type sont en cours d'ouverture dans toutes les régions françaises.

L'aide alimentaire fait l'objet d'une attention particulière, en lien étroit avec les collectivités territoriales, compte tenu de la fermeture de plusieurs structures assurant en temps normal la restauration sociale ou la distribution de denrées alimentaires. Des solutions de type tickets services sont à l'étude pour assurer l'accès à des produits de première nécessité.

Les maraudes sociales et sanitaires se poursuivent grâce à l'engagement des structures associatives.

Enfin, conformément aux annonces du Président de la République, la trêve hivernale est prolongée de deux mois. Concrètement, cela signifie que les places exceptionnelles ouvertes en supplément cet hiver resteront ouvertes deux mois de plus et qu'il n'y aura pas d'expulsions locatives jusqu'au 31 mai 2020.

Les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs suivent au quotidien l'évolution de la situation des personnes les plus vulnérables et coordonnent les réponses à apporter en fonction des besoins identifiés.

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  